VILLOTTE SUR AIRE
28/06/2022

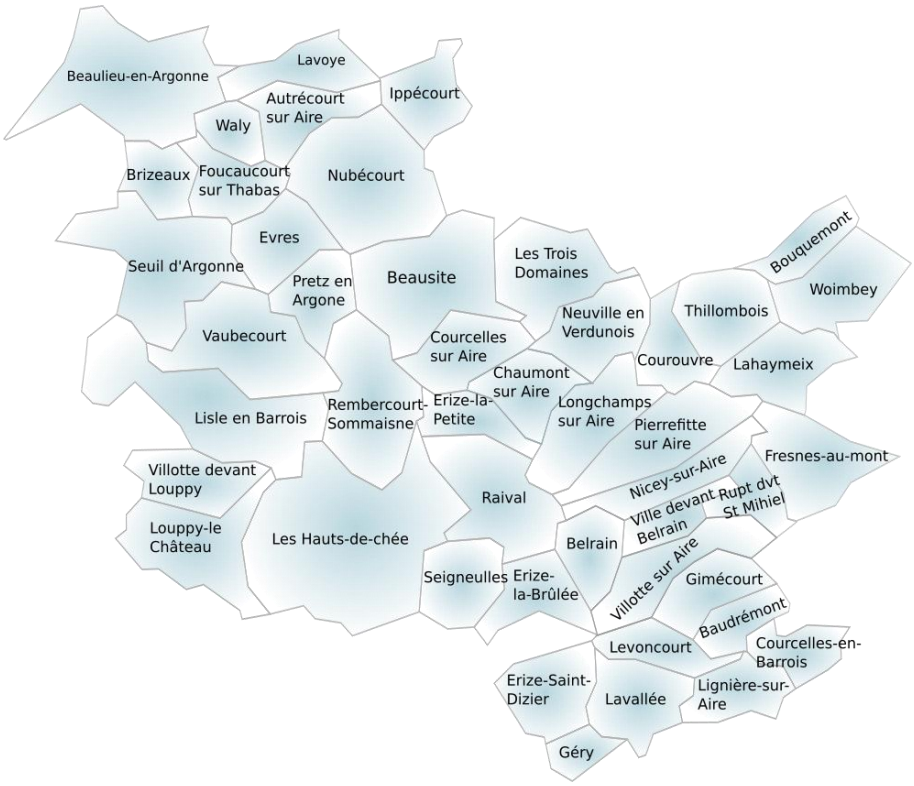

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale

PROCES VERBAL

Communauté de Communes De l'Aire Argonne

Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes De L'AIRE A L'ARGONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL et COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt deux et vingt six juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Aire à l'Argonne se sont réunis au CIAS de Villotte-sur-Aire, sur convocation en date du seize juin deux mille deux qui leur a été adressée par la Présidente, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

Martine AUBRY, Présidente	*Noëlle JACQUEMET*
Thierry RAMAND	*Anne RAMAND*
Evelyne BERTHAUX	*Guillaume PALIN*
Mathilde DECHEPPE	*Dominique MARECHAL*
Philippe BRISSE	*Claude THOMAS*
Sophie CHARRIOT	

Etaient excusés :
Mme Dania KLEIN
Mme Marie-Françoise KLEIN
M. Luc GERARD
Mme Josiane BIGUINET
M. Dominique JEANNESSON
M. Bernard RENAUDIN
M. Alain NOEL
Mme Nathalie PHILIPPOT
Mme Pascale ZEHR

Etaient absents :
M. Dominique DIDIER

Pouvoirs :
Mme Marie-Françoise KLEIN donne pouvoir à Mme JACQUEMET
Mme Josiane BIGUINET donne pouvoir à Mr RAMAND
M. Alain NOEL donne pouvoir à Mme RAMAND
M. Bernard RENAUDIN donne pouvoir à M. THOMAS

Ordre du jour :

Introduction :
- Présentation d'un nouvel agent : Noémie Lombard

Administration générale :
- Approbation du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Reprise et affectation du résultat 2021

Cohésion sociale :
- Subvention de fonctionnement aux structures porteuses de repas

Enfance et Jeunesse :
- Attribution de la Délégation du Service Public pour la micro-crèche de Rembercourt
- Convention de partenariat avec le délégataire
- Demande de subvention d'investissement CAF pour l'extension de la micro-crèche
- Demande de subvention pour la salle Snoezelen
- Tarification ALSH du pôle Ados pour 2022 : révision de la tarification
- Révision du règlement intérieur ALSH
- Révision du règlement d'attribution d'aide financière pour la participation aux formations B.A.F.A/ B.A.F.A.D
- Validation du tarif séjour au Futuroscope
- Formation au PSC1 de l'équipe d'animation des Centres de loisirs (convention avec les sapeurs-pompiers de Pierrefitte-sur-Aire)
- Formation surveillant baignade
- Convention de mise à disposition du matériel sportif avec le collège de Vaubecourt

Questions et sujets divers :
- Subvention M-A-M 2022
- Organisation de la Journée Des Associations (septembre 2022)
- Comité de pilotage de l'espace France Services

La Présidente ouvre la séance à 20h05. Elle remercie les membres du conseil d'administration de leur présence et présente les excuses et pouvoirs.
Monsieur Guillaume PALIN se présente comme nouveau président de l'association « Au Fil de l'Aire », il prend la suite de Monsieur Daniel SANZEY au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

Madame Noémie Lombard se présente comme nouvelle responsable du CIAS et de la vie associative de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne. Elle a pris son poste le 25 avril 2022 et fait suite à Maxance BERNARD.

Vote du compte administratif 2021

La Présidente présente aux administrateurs du Conseil d'Administration le compte administratif 2021 du CIAS, qui s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
FONCTIONNEMENT	317 480,54 €	394 518,56 €	**77 038,02 €**
INVESTISSEMENT	-	220,65 €	**220,65 €**

La Présidente ne prend pas part au vote et sort de la salle,

Après examen et délibération, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2021.

Vote du compte de gestion

La Présidente ne prend pas part au vote,

La Présidente informe les administrateurs du CIAS que le compte de gestion est conforme au compte administratif précédemment présenté.

Reprise et affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Mme la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021, qui s'établit à 77 038,02 €, en le portant au budget primitif 2022 (ligne 002). Mme la Présidente propose également d'affecter l'excédent d'investissement 2021, qui s'établit à 220,65 € au Budget primitif 2022.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2021 au budget primitif 2022.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_08-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Martine AUBRY, Dominique DIDIER

DCA_2022_08 - Objet : Vote du compte administratif du budget CIAS 2021

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de M RAMAND Thierry délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		118 218.48				118 218.48
Opérations de l'exercice	317 480.54	276 300.08		220.65	317 480.54	276 520.73
TOTAUX	317 480.54	394 518.56		220.65	317 480.54	394 739.21
Résultat de clôture		77 038.02		220.65		77 258.67
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		77 258.67
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		134.00

Cohésion sociale :

Subvention de fonctionnement aux structures porteuses de repas

La Présidente rappelle que chaque année une subvention de fonctionnement est attribuée à l'ADMR de Remberval et à l'ILCG du Sud Argonnais pour le portage de repas.
Elle rappelle également que :

- Le portage de repas se fait sur l'ensemble du territoire pour toutes les personnes âgées de 60 ans et/ou à mobilité réduite.
- Le service de portage de repas s'effectue en lien avec les associations locales que sont l'ADMR de Remberval et l'ILCG Sud Argonnais.

Le périmètre du portage de repas par **l'ILCG du Sud Argonnais s'étend à 13 communes**

- Le périmètre du portage de repas par **l'ADMR de Remberval s'étend désormais à l'ILCG de Vaubecourt, soit au total 32 communes** (23 ancien ILCG Entre Aire et Meuse + 9 communes ILCG Vaubecourt)

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de voter une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'ILCG du Sud Argonnais et de 4 000 € pour l'ADMR de Remberval.

Monsieur Dominique Marechal, ancien président de l'ILCG du Sud Argonnais évoque le fait que le montant de cette subvention n'a pas évolué alors que les coûts du portage de repas ne cessent d'augmenter en lien avec le prix du carburant.

Madame La Présidente propose de revoir le budget des associations sur la question des frais de déplacements.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser la subvention de fonctionnement à l'ADMR de Remberval et à l'ILCG du Sud Argonnais.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_10-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_10 - Objet : Soutien aux structures porteuses de repas

La Présidente expose,

Vu la délibération N°DCA 20210623-12 relative au soutien des structures porteuses de repas ;

Considérant que l'ADMR de Remberval et l'ILCG Sud Argonnais desservent le territoire de la Communauté de Communes pour l'activité portage de repas ;

Considérant que l'ADMR de Remberval a repris le périmètre de l'ILCG de Vaubecourt et assure le portage de repas sur 32 communes ;

Considérant que l'ILCG du Sud Argonnais dessert 13 communes ;

Enfance et Jeunesse :

Attribution de la Délégation du Service Public pour la micro-crèche

Mme la Présidente rappelle que la délégation du service public pour la gestion de la micro-crèche avec l'association Alys prendra fin au 31 août 2022. Ainsi un appel d'offre pour la nouvelle délégation de service public a été lancé.
11 dossiers ont été retirés mais 1 offre a été déposée et étudiée ; celle de l'association Alys.

La commission de DSP a eu lieu le jeudi 12 mai avec les membres élus.

Suite à cette commission un rapport d'analyse qualitative et quantitative de l'offre a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration du CIAS conjointement à la convocation pour ce CA.

Les éléments financiers suivants sont présentés :

COMPARATIF	2018 (de 09 à 12/2018)	2019	2020	2021	2022 (jusqu'au 31 août)
Budget total prévisionnel	*65 424,52 €*	*201 163,33 €*	*206 218,93 €*	*211 385,88 €*	*144 451,96 €*
Budget total réalisé	*NON RENSEIGNE*	*191 493,89 €*	165 343,30 €	*184 598,00 €*	*NON RENSEIGNE*
Participation prévisionnelle CCAA	*6 889,00 €*	90 046,28 €	91 090,81 €	92 107,77 €	62 035,28 €
Participation réalisée CCAA	*NON RENSEIGNE*	81 016,06 €	63 892,57 €	72 903,00 €	ANNEE EN COURS
Charges de personnel prévisionnelles	45 336,54 €	139 250,44 €	142 570,74 €	145 979,08 €	99 652,06 €
Charges de personnel réalisées	NON RENSEIGNE	89 445,54 €	85 093,30 €	85 891,00 €	NON RENSEIGNE

Délégation Service Public du 1er sept 2022 au 31 décembre 2026

	2022 (à partir du 1er sept)	2023	2024	2025	2026
budget total	*64 608,00 €*	*198 327,00 €*	*202 357,00 €*	*205 690,00 €*	*208 596,00 €*
résiduel codecom	*20 621,00 €*	69 467,00 €	72 103,00 €	75 020,00 €	77 773,00 €
charges de personnel	*38 681,00 €*	118 654,00 €	121 028,00 €	122 842,00 €	124 440,00 €

Madame la Présidente rappelle que le versement du Bonus Territoire de la CAF n'est pas pris en compte dans le budget présenté par l'association Alys car ce Bonus sera,

à partir de 2023 versé directement au délégataire du service public et non plus à l'autorité délégante.
De plus, le montant du bonus territoire variera en fonction du nombre d'enfants accueillis. Pour rappel, la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne a pour projet une extension de la micro-crèche de Rembercourt et une augmentation du nombre de places de 10 à 12 enfants.

Madame la Présidente rappelle également que la collaboration avec l'association Alys depuis l'ouverture de la micro-crèche se passe très bien.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de voter l'attribution de la Délégation du Service Public à l'association Alys et d'autoriser la Présidente à signer un contrat de concession avec l'association Alys.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_07-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_07 - Objet : Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession de la micro-crèche

- Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

- Vu les articles L1121-1 à L1121-4 du Code de la commande publique,

- Vu la délibération en date du 25 novembre 2021 par laquelle la Communauté de Communes a décidé d'approuver le renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Rembercourt,

- Vu la note explicative de synthèse des membres de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 mai 2022, ,

- Vu l'exposé de Madame la présidente, membre de la commission, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

- Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Demande de subvention d'investissement CAF pour l'extension de la micro-crèche

Dans le cadre du projet de déménagement et d'extension de la micro-crèche de Rembercourt, une partie du matériel pédagogique, du mobilier intérieur et extérieur, de l'électroménager est à renouveler.
Madame la Présidente informe que ces besoins d'investissements peuvent être financés en partie par la CAF.

Madame la Présidente présente le plan de financement comme suit :

PROGRAMME		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Achat/Travaux	Montant (avant remise)	Financeurs sollicités	Montant
Matériel lié à l'activité	2 241,67 €	CAF	21 160,00 €
Mobilier	19 948,87 €	CIAS	5 290,56 €
Puériculture	4 260,02 €		
TOTAL	**26 450,56 €**	**TOTAL**	**26 450,56 €**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser la Présidente à signer une demande de subvention d'investissement à la CAF à hauteur de 21 160 €.

EXTRAIT DE DELIBERATION

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_11 - Objet : Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF pour l'extension de la micro-crèche

La Présidente expose,

Considérant le projet de déménagement de l'actuelle micro-crèche de Rembercourt dans les locaux de l'ancienne maison de santé,

Considérant le projet d'augmentation du nombre de places de 10 à 12 enfants suite à ce déménagement,

Considérant la nécessité d'investir dans un matériel adapté à la petite enfance et de renouveler le matériel de puériculture,

Considérant ces besoins matériels d'un montant estimé de 26 450.56 euros,

RF
BAR LE DUC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_11-DE

Demande de subvention pour la salle Snoezelen

Madame La Présidente rappelle le projet du Relais Petite Enfance d'aménager une salle pour le développement sensori-moteur de l'enfant. Cet aménagement se base sur l'approche Snoezelen.
Il s'agit d'un espace spécialement aménagé pour reconstituer une ambiance apaisante, agréable, douce et permettre à l'enfant d'évoluer en toute liberté.

Cette salle permettra l'éveil des enfants et de développer des temps d'échanges parents-enfants. Un planning d'utilisation de la salle sera proposé avec un accompagnement du RPE. Cette salle pourra également se faire en itinérance et les activités pourront être proposées au sein de la micro-crèche.

Le budget total pour la création de cette salle est de 3 411,73 €.

Madame La Présidente informe que dans le cadre de la convention Grandir en Milieu Rural avec la MSA ; 1 000 € ont été alloués au projet.

Il est proposé de solliciter la CAF à hauteur de 1 729 € et rester à charge au CIAS 628,73 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser la Présidente à signer une demande de subvention d'investissement à la CAF à hauteur de 1 729 €.

EXTRAIT DE DELIBERATION

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_12 - Objet : Demande de subvention auprès de la CAF pour une salle Snoezelen

La Présidente expose,

Considérant la volonté du Relais Petite Enfance de proposer des animations de développement de l'enfant et des temps parents-enfants ;

Considérant le projet d'aménagement d'une salle d'éveil sensoriel, basé sur l'approche Snoezelen ;

Considérant la nécessité d'investir dans un matériel adapté à l'éveil des sens chez la petite enfance ;

Considérant ces besoins matériels d'un montant estimé de 3 411.73 euros,

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_12-DE

Révision de la tarification du Pôle Ados 2022

Madame la Présidente rappelle que, lors du dernier conseil d'administration, en date du 14 avril 2022, une première tarification du pôle ados avait été votée. Après retour de la CAF, la tarification doit s'appuyer sur une grille tarifaire indexée au quotient familial.

Une nouvelle tarification est donc proposée comme suit :

TARIF POUR 1 ADO	**QF**	**Animation Journée**	**Séjour court (3 nuits)**	**Séjour long (6 nuits)**
Codecom	0 à 500	28.01 €	84.04 €	168.08 €
	501 à 750	34 €	102 €	204 €
	751 à 1200	40 €	120 €	240 €
	>1200	48 €	144 €	288 €
Hors Codecom	0 à 750	48 €	144 €	288 €
	>750	55.96 €	139.92 €	279.84 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de voter cette tarification.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200071751-20220628-DCA_2022_13-DE

République Française

Département
SOCIALE
de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_13 - Objet : Tarification ALSH du pôle Ados pour 2022

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération N°DCA 05-02-2019/02,

Mme la Présidente explique que pour s'adapter aux différentes animations mises en place pour les jeunes adolescents du territoire de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, il y a lieu de revoir :

- les tarifs des forfaits d'une semaine de 7 jours (6 nuits).

- les tarifs des séjours courts 4 jours maximum (3 nuits).

- les tarifs d'une journée d'animation.

Révision du règlement intérieur de l'ALSH

Mme la Présidente rappelle les objectifs du Pôle Ados et son mode de fonctionnement.
Virginie Kubler, coordinatrice du pôle enfance-jeunesse étant en charge d'animer et suivre ce pôle.
Afin de formaliser les actions du pôle ados, Mme la Présidente propose de l'intégrer au règlement intérieur qui régit de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les révisions du règlement sont présentées aux membres du Conseil d'Administration.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de voter cette révision du règlement intérieur de l'ALSH.

EXTRAITDE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_16-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_16 - Objet : Modification du Règlement Intérieur de l'ALSH

La Présidente expose,

Vu le Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs adopté le 23/06/2021 ;

Vu la volonté de proposer des animations à destination des adolescents du territoire et de créer à terme un collectif de jeunes ;

La Présidente propose de modifier le règlement intérieur afin d'intégrer le fonctionnement du pôle Ados à l'ALSH.

Révision du règlement d'attribution d'aide financière pour la participation au BAFA/BAFD

Après présentation d'un cas d'une bénéficiaire de l'aide financière au BAFA qui n'a pas rempli son engagement envers la Communauté de Communes, il apparaît que l'actuel règlement est trop flou sur la durée de l'engagement demandé et ne s'adapte pas bien aux réalités des jeunes formés au BAFA.

Mme la Présidente rappelle la nécessité que les jeunes ayant bénéficié de l'aide s'engagent à travailler pour les Centres de loisirs organisés par le CIAS.
Il est proposé de limiter l'engagement à 5 semaines d'animations au sein des Centres de loisirs par an, pendant deux ans et de supprimer la notion d'exclusivité.

L'engagement sur deux années permettra un roulement de jeunes formés au BAFA étant donné que la formation se déroule sur deux années.
Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de voter cette révision du règlement d'attribution d'aide financière au BAFA/BAFD.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_14-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_14 - Objet : Modification du règlement d'attribution d'aide financière au BAFA - BAFAD

La Présidente expose,

Vu la délibération N° DCA 20181022 – 04 relative à l'accompagnement financier des BAFA - BAFAD.

Mme la Présidente rappelle que dans le but d'encourager les jeunes du secteur à devenir animateurs et pour favoriser la professionnalisation de l'équipe d'animation, le CIAS participe au financement d'une partie des formations BAFA-BAFD.

Le règlement d'attribution d'aide financière est signé par le bénéficiaire et par le CIAS. Il est spécifié dans ce règlement que le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à participer à l'animation des accueils de loisirs et séjours organisés par le CIAS De l'Aire à l'Argonne pour les deux années et ce de manière exclusive.

Validation du tarif séjour au Futuroscope

La Présidente rappelle que lors du CA du CIAS en date du 23 juin 2021, les membres du CA ont voté une tarification de 120 € par enfant pour un séjour court du 2 au 5 août 2021 au Lac de la Madine.

Par la suite ce tarif a été appliqué au séjour de février 2022 au Futuroscope et bien communiqué aux familles.
Afin de respecter la règlementation en vigueur, il est proposé aux membres du CA de voter cette tarification afin qu'elle soit valide par principe de rétroaction.

Monsieur Thomas demande le coût réel du séjour au Futuroscope.

Voici les détails du budget du séjour au Futuroscope :

CHARGES		PRODUITS	
Séjour et bilan du Futuroscope		Participation famille	3 000 €
- Hébergement	3 044 €	CAF	536 €
- Restauration	101.52 €	MSA	253.81 €
- Transport	2 100 €	CIAS	2 690,06€
- Personnel	1 234.35€		
TOTAL	6 479,87 €	TOTAL	6 479,87 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de voter la tarification de 120 € par personne pour leur participation au séjour au Futuroscope.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_09-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_09 - Objet : Tarification 2022 du séjour au Futuroscope

Vu la délibération N°DCA 20210623 - 10, relative à la tarification 2021 des mini camps de l'ALSH,

Mme la Présidente explique que pour la tarification du séjour ados au Futuroscope le pôle jeunesse du CIAS s'est aligné sur les tarifs proposés en 2021 pour le séjour au Lac de Madine.

Ainsi dès l'inscription, il a été communiqué aux familles une participation de leur part de 120,00 € par enfant.

La Présidente propose d'adopter ce tarif pour le séjour 2022 en rappelant que pour les prochains séjours une nouvelle tarification sera adoptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident d'adopter la tarification proposée.

Formation PSC1 de l'équipe d'animation de l'ALSH

Mme la Présidente rappelle l'importance de garantir la sécurité des enfants participant au Centre de loisirs. Les animateurs diplômés BAFA n'étant pas nécessairement formés aux gestes de premiers secours, il est donc proposé une formation dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Meuse.

La Présidente informe qu'une partie des salariées de la Communauté de Communes seront également formés au PSC1.

Concernant l'ALSH, la formation s'adresse à 3 personnes. Le coût de la formation est de 55 euros par personne.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser la Présidente à signer une convention de partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Meuse.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/07/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_15-DE

République Française

Département
SOCIALE
de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_15 - Objet : Formation au PSC1 de l'équipe d'animation des centres de loisirs

Mme la Présidente explique que dans le cadre de l'ALSH, il est proposé de renforcer les connaissances et les compétences des animateurs, qui le souhaitant, aux gestes de premiers secours.

Ainsi Mme la Présidente propose de convenir d'une formation professionnelle par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Meuse (UDSP55).

Le coût de la formation est de 55 € TTC par participant. Ce coût sera supporté par le CIAS.

Convention de mise à disposition du matériel sportif du collège de Vaubécourt à l'ALSH

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de l'ALSH, le collège de Vaubecourt met à disposition de l'Association Club Triaucourt du matériel sportif afin qu'elle puisse proposer des animations sportives aux enfants des centres de loisirs.
De plus, chaque année le collège met à disposition son gymnase. A cette occasion, une convention de mise à disposition est signée.

Afin de faciliter la démarche, il est proposé de modifier cette convention afin d'y annoter la notion de tacite reconduction à partir de 2022.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser la Présidente à signer cette nouvelle convention de mise à disposition avec le collège Emilie du Châtelet de Vaubecourt.

EXTRAIT DE DELIBERATION

RF
BAR LE DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/08/2022
055-200027787-20220628-DCA_2022_17-DE

République Française

Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation : jeudi 16 juin 2022

Administrateurs : 21

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique MARECHAL, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Claude THOMAS, Guillaume PALIN

Représentés : Josiane BIGUINET, Marie-Françoise KLEIN, Alain NOEL, Bernard RENAUDIN

Excusés : Luc GERARD, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR

Absents : Dominique DIDIER

DCA_2022_17 - Objet : Convention de mise à disposition du matériel sportif avec le collège de Vaubecourt

La Présidente expose,

Considérant les animations sportives proposées par l'association Argonne Club Triaucourt lors des centres de loisirs de juillet/août du pôle jeunesse du CIAS ;

Considérant que ces animations se déroulent au sein du gymnase de Vaubecourt ;

La Présidente propose de renouveler la convention d'utilisation du matériel sportif du Collège Emilie du Châtelet et d'y apporter une modification permettant son renouvèlement par tacite reconduction.

Questions et sujets divers :

Formation Surveillant de baignade

Mme la Président informe que dans le cadre de la préparation du camp ado de l'été 2022, l'utilisation de la piscine du camping, sélectionné pour le séjour, par les adolescents doit se faire sous la surveillance d'un animateur diplômé « Surveillant de baignade ».
Afin de faciliter l'organisation du camp et d'anticiper cette problématique sur d'autres séjours, il a été convenu que Madame Virginie KUBLER, coordinatrice du pôle enfance-jeunesse, passe la formation surveillant de baignade.

Le coût de la formation est de 555 euros.

Subvention de la MAM 2022

Il est rappelé que l'aide à la création d'une Maison d'Assistants Maternels, la Communauté de Commune avait voté une aide (Délibération DCA N°20201210-18) à hauteur de 2400 € pour les 12 premiers mois d'activités.
La MAM de Vaubécourt ayant ouvert en mars 2022, le versement de cette subvention se fera au prorata de la date d'ouverture jusqu'au 31 décembre 2022 et sera donc d'un montant de 1866€.

Journée des associations

Afin de faire connaître l'ensemble des activités proposées par les associations sur le territoire, il est prévu d'organiser une journée des associations en lien avec l'événement de rentrée de l'association Argonne Club Triaucourt.

Ainsi le samedi 10 septembre, les associations sont invitées à tenir un stand et à proposer des animations, démonstrations de leurs activités.

Le Relais Petite Enfance ainsi que le pôle Ados du CIAS sont également invités à y participer.

Comité de pilotage France Services

Le 7 juillet prochain aura lieu le premier Comité de Pilotage de France Services de la Communauté de Communes.

L'objectif est de réunir l'ensemble des représentants des partenaires nationaux et de dresser le bilan de l'activité de l'espace et les perspectives de développement pour l'année à venir.

Tous les sujets étant épuisés, Mme Aubry remercie les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale et lève à séance à 21h40.

La Présidente,

Martine AUBRY